



Stage sensibilisation cannabis

Par **tribalart**, le **28/02/2012 à 10:58**

Bonjour, suite à un contrôle routier alcool/cannabis s' avérant négatif mais étant en possession de cannabis, équivalant à "un joint", les gendarmes m' ont laissé repartir avec un avertissement et destruction de la substance.

2 mois plus tard je reçois une lettre me fixant une date pour un stage de sensibilisation aux drogues ainsi qu' une amende (enfin, le prix du stage) de 250e.

_ je ne me suis pas présenté au stage, rn_ est ce obligatoire ?

_ en quoi la justice peut elle décider sur un simple rapport de gendarmerie qui n' a retenu aucun fait, que je suis toxicomane est doit suivre un stage de sensibilisation ?

_ y a t il des recours à ce genre de choses ?

voilà, merci si quelqu'un a le temps et/ou la patience de me renseigner :)